



**A.D.E.B.**

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE  
L'ENVIRONNEMENT BRESSAN

[www.adeb71.org](http://www.adeb71.org)

## Actions menées en 2019/2020/2021

Antérieurement : rencontre de l'ADEB avec le porteur de projet BEB / déplacement à Paris sur des salons concernant la méthanisation / mise en place d'un site détaillé/ élaboration d'un projet de charte si l'usine se fait.

### Depuis septembre 2019 :

- **recours contentieux déposé** le 6 septembre 2019 par l'ADEB contre l'arrêté de permis de construire du 18/04/2019 obtenu par BEB
- **Consultation des habitants** concernant le projet de l'usine de Condal, sur le site de l'ADEB, ouverte à tous à partir d'août 2019
- **Deux réunions publiques** proposées aux habitants- avec **distribution de tract** auprès de toutes les communes concernées par le projet (implantation de l'usine et épandage) soit 20 communes :
  - Une à Varennes Saint-Sauveur, le samedi 21 septembre 2020
  - Une à Condal, le vendredi 28 septembre 2020
- **2 Réunions des adhérents** pour échanges et soutien à l'argumentation à l'enquête publique - pendant l'enquête publique du 01 au 31 octobre 2019
  
- mise en place d'une **pétition en ligne** contre le projet + **cagnotte** + **page face-book** - octobre 2019
- Mise en place d'une **pétition papier** à l'encontre du projet.
  - (décembre 2019 : Avis favorable de l'enquêteur donné à l'enquête publique)
- **dépôt des 600 signatures de la pétition au cabinet du préfet** de Saône et Loire - 8 janvier 2020
- **audience à la sous-préfecture de Louhans** avec des représentants de l'ADEB + article dans la Presse - 22 janvier 2020
  
- **réunion à Condal avec M.Flipo** – directeur d'Evergaz et de BEB - **et les maires** de Varennes Saint-Sauveur et Condal et des représentants de l'ADEB - 11 février 2020
- **écriture d'une lettre argumentée aux préfets de région et du département** et copie au ministre de la transition écologique et solidaire, et à la députée de Saône et Loire - février 2020
- **envoi de la lettre aux préfets et au ministère de l'écologie** - 23 février 2020

- **20 mars 2020 : arrêté d'enregistrement du fonctionnement de l'usine de Condal, émis par la préfecture de Saône et Loire ; mais avec des prescriptions particulières imposées.**
- **Recours gracieux** par l'ADEB à l'encontre de cet arrêté - 14 mai 2020
  - *14 juillet 2020 : réponse du préfet au recours gracieux favorable à l'usine*
- **Rencontre des représentants de l'ADEB avec la députée de Saône et Loire** - 24 juillet 2020
- **Lettre aux 19 nouveaux conseils municipaux** sur les enjeux et risques liés au projet de Condal. *A ce jour, seuls 2 des 19 communes ont émis un avis négatif sur ce projet*
- **Réunion avec la sous-préfète de Saône et Loire, BEB ( Bio Energie Bressane) porteur du projet , les maires de Condal et de Varennes, la députée de Saône et Loire ( Mme Untermaier), et la DREAL (décembre 2020).** *A cette rencontre, notre présence pose problème puisqu'on évite pendant toute la première heure de donner la parole aux représentants de l'ADEB, opposée à ce projet. Mme Untermaier porte un projet de Parc Naturel de la Bresse Bourguignonne et semble soutenir notre position*
- **3 réunions de travail sur la charte tripartite, avec les maires et BEB (janvier /février 2021).** *A la dernière réunion de février, il est à remarquer que M. Desbordes, maire de Condal, ne souhaitait pas étudier en détail avec BEB les propositions de l'ADEB. Mais M. Flipo, directeur d'Evergaz et BEB, a insisté pour examiner toutes les propositions, y compris les nôtres, et les discuter. Au final, après les deux réunions de 2021, pratiquement toutes les propositions de l'ADEB ont été écartées de la charte.*
- **Refus de notre association ADEB de signer la charte** (après consultation des adhérents) : les motifs de notre refus ont fait l'objet d'un courrier à l'autorité préfectorale, au promoteur de l'usine BEB et aux maires des 19 communes concernées par l'usine et l'épandage de digestats (31/03/2021). La presse écrite régionale et la radio ont relayé notre position. A son initiative la députée de Saône et Loire a publié un communiqué pour davantage de transparence. Par voie de presse le Préfet a tenu à apporter à son tour des précisions en réaffirmant les garanties imposées par l'arrêté préfectoral du 20 mars 2020.
- **Demande d'information à la préfecture** de Saône-et-Loire quant aux respects de certaines prescriptions particulières (16/02/2021) *Réponse reçue le 12 avril - non respect de certaines prescriptions particulières par BEB, en particulier concernant les analyses de sol pour l'épandage des digestats.*
- **Campagne de communication par tracts toutes boîtes sur les 19 communes** concernées par l'usine de méthanisation et l'épandage– explications sur la commission de suivi (du 24 mai au 28 mai 2021)
- **Communication continue** : plusieurs communiqués de presse et 6 articles de journaux et 2 interventions sur radio Bresse